

Département du Bas-Rhin
Arrondissement
de Haguenau-Wissembourg
Nombre d'élus : 19
Élus : 19
En fonction : 19
Présents : 14

Commune de MOMMENHEIM
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 mai 2024

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Jérôme BERTIN - M. Alain BIETH - M. Steve FUHRMANN - Mme Florence GUTH
M. Jean-Luc GWISS - Mme Aniko JUNG - M. Alain KEITH
Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN
Mme Anne-Sophie LEMMEL - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER
Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER.

Absents excusés :

- M. Joseph AMMANN absent excusé
- Mme Sandra WILLMANN avec pouvoir à M. Jeannot KLEIN
- Mme Elisabeth JAECK avec pouvoir à M. Gérard MITTELHAEUSER
- Mme Agnès KAMMERER avec pouvoir à M. Eric MULLER
- Mme Aurélie HEINRICH

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

8. CONVENTION RELATIVE À L'OPERATION DE MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX DE LA SOCIETE ORANGE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR DES RUES DE LA LIBERTE-DES VOSGES- DE LA TUILERIE AINSI QUE SUR LA PARTIE BASSE DE LA RUE DES VOSGES

Rapporteur : le maire

La Communauté d'Agglomération de Haguenau va réaliser l'aménagement du carrefour situé rue des Vosges- rue de la Liberté- rue de la Tuilerie ainsi que la partie basse de la rue des Vosges.

L'enfouissement des réseaux aériens relève de la compétence de la commune.

A ce titre, le Conseil municipal sera amené à se prononcer sur l'enfouissement des réseaux de la société Orange situés dans le périmètre des travaux.

Ces travaux d'enfouissement nécessitent la signature d'une convention de travaux qu'il appartiendra au Conseil de valider.

Il est demandé au Conseil municipal de valider la convention entre la commune de Mommenheim et la société ORANGE.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,*

➤ **VALIDE** la convention CNV-HD4-PG11-24-165316 ci-annexée.

- **AUTORISE** le maire à signer ladite convention.
- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

La délibération est adoptée par 13 voix « POUR » et 1 abstention (M. Eric MULLER).

Pour extrait conforme,

Le Président, **Francis WOLF**, maire.



Le (la) secrétaire de séance,
Anne-Sophie LEMMEL, Conseillère municipale.

